

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE646

présenté par

Mme Berthelot, Mme Got, M. Potier, M. Fruteau, Mme Vainqueur-Christophe, M. Letchimy, M. Aboubacar, Mme Bareigts, Mme Louis-Carabin, Mme Massat, Mme Marcel, M. Grellier et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 34

Rédiger ainsi le début de la première phrase de l'alinéa 16 :

« Il comprend des représentants de l'État, des collectivités territoriales, des chambres consulaires, des organisations professionnelles agricoles et, le cas ... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. Le mot « notamment » peut prêter à confusion. Par ailleurs, le terme « des organisations professionnelles agricoles » (OPA), plus précis et fidèle au code rural, doit être préféré à celui de « profession agricole ».